

Délibération nº:

Approbation du mandat

déplacement des élus

spécial relatif au

DL33/2023

Objet:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE SEANCE DU JEUDI 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 29 juin 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire CPS)
- Mme BERCHON (titulaire CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire CPS)
- M. CAMBON (titulaire CPS)
- M. CARRE (titulaire CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire CPS)
- M. CORDIER (titulaire CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire CPS)
- M. DIDIN (titulaire CPS)
- Mme DUMAS (titulaire CPS)
- M. ESCANDE (suppléant CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire CPS)
- M. GILBON (titulaire CPS)
- M. HENRIOT (titulaire CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire CPS)
- M. LECLERC (titulaire CPS)
- M. MAJEUX (titulaire CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire CCHVC)
- Mme VERCAIGNE (suppléante CPS)
- M. VIGIER (titulaire CPS)
- M. VIVIEN (titulaire CPS)
- M. ZIANE (titulaire CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 23/06/2023

Avaient donnés pouvoir :

M. GARSUAULT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. CAUCHETIER (titulaire-CPS); Mme GELOT (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire – CPS); Mme HAMON (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire – CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS); Mme BERT (titulaire - CPS); M. BERTIAUX (titulaire - CPS): M. BLIN (titulaire - CPS); M. DEBRAS (titulaire - CPS); M. GLEIZE (titulaire - CPS); M. LANGLOIS (titulaire - CPS); M. LARDIERE (titulaire - CPS); Mme LECLERCQ (titulaire - CPS); Mme MAIMOUN (titulaire - CPS); M. MASURE (titulaire - CPS); Mme PERIS (titulaire - CCHVC); M. PROUST (titulaire - CPS); M. TRAMONI (titulaire - CPS); M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS); Mme VALOT (titulaire - CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE: 42 PRESENTS: 25 VOTANTS: 28





<u>Délibération n°DL33/2023</u> <u>Approbation du mandat spécial relatif aux déplacements des élus</u>

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-14 relatif aux conditions d'exercice des mandats des membres des conseils et comités,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu le décret n°2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat,

Vu la note de présentation,

Considérant l'intérêt pour le SIOM de participer aux 17èmes Assises des déchets qui auront lieu les 27 et 28 septembre 2023 à Nantes,

Considérant l'intérêt pour le SIOM, en tant qu'adhérent au Cercle National du Recyclage (CNR), de participer à son Assemblée générale qui se déroulera les 4 et 5 octobre 2023 à Capbreton,

Considérant l'intérêt pour le SIOM de participer au salon de Pollutec, du 10 au 13 octobre 2023, à Lyon, pour la qualité de l'information technique et les échanges professionnels sur la gestion des déchets,

Considérant l'intérêt pour le SIOM de participer au 37^{ème} Congrès d'Amorce qui se déroulera à Toulon du 18 au 20 octobre 2023, réseau national des territoires engagés dans la transition écologique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

 Approuve le mandat spécial visant la prise en charge par le SIOM de la Vallée de Chevreuse des frais d'hébergement, de transports et de restauration réellement engagés inhérents à ces déplacements dans la limite d'un crédit global de 4 000 €.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023 secteur public, section de fonctionnement, chapitre 65.

Fait à Villejust, Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :

- 4 JUIL. 2023

Affichée le :

- 4 JUIL, 2023

SYNDICAT MIXTE DES ORDURES MENAGERES DE LA VALLEE DE CHEVREUSE Chemin Départemental 118 91978 COURTABŒUF Cedex Tél.: 01 64 53 30 00

Tél.: 01 64 53 30 00 SIRET: 20006232100019 - CODE APE: 3811Z









BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur: Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes	
Nature de l'acte:	Déliberations Déliberations	
Numéro de l'acte:	DL33_2023	
Date de la décision:	2023-07-04 00:00:00+02	
Objet:	Approbation du mandat spécial relatif aux déplacements des élus	
Classification matières/sous-matières:	7.10	
Identifiant unique:	091-200062321-20230704-DL33_2023-DE	

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20230704-DL33_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1012
nom original:		
DL 33 2023.pdf	application/pdf	342251
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20230704-DL33_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	342251
nom original:		
Note présentation DL 33 2023.pdf	application/pdf	75384
nom de métier:		
21_RP-091-200062321-20230704-DL33_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	75384

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 15h38min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 15h40min12s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2023 à 15h40min30s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 juillet 2023 à 15h46min53s	Recu par le MIAT le 2023-07-04